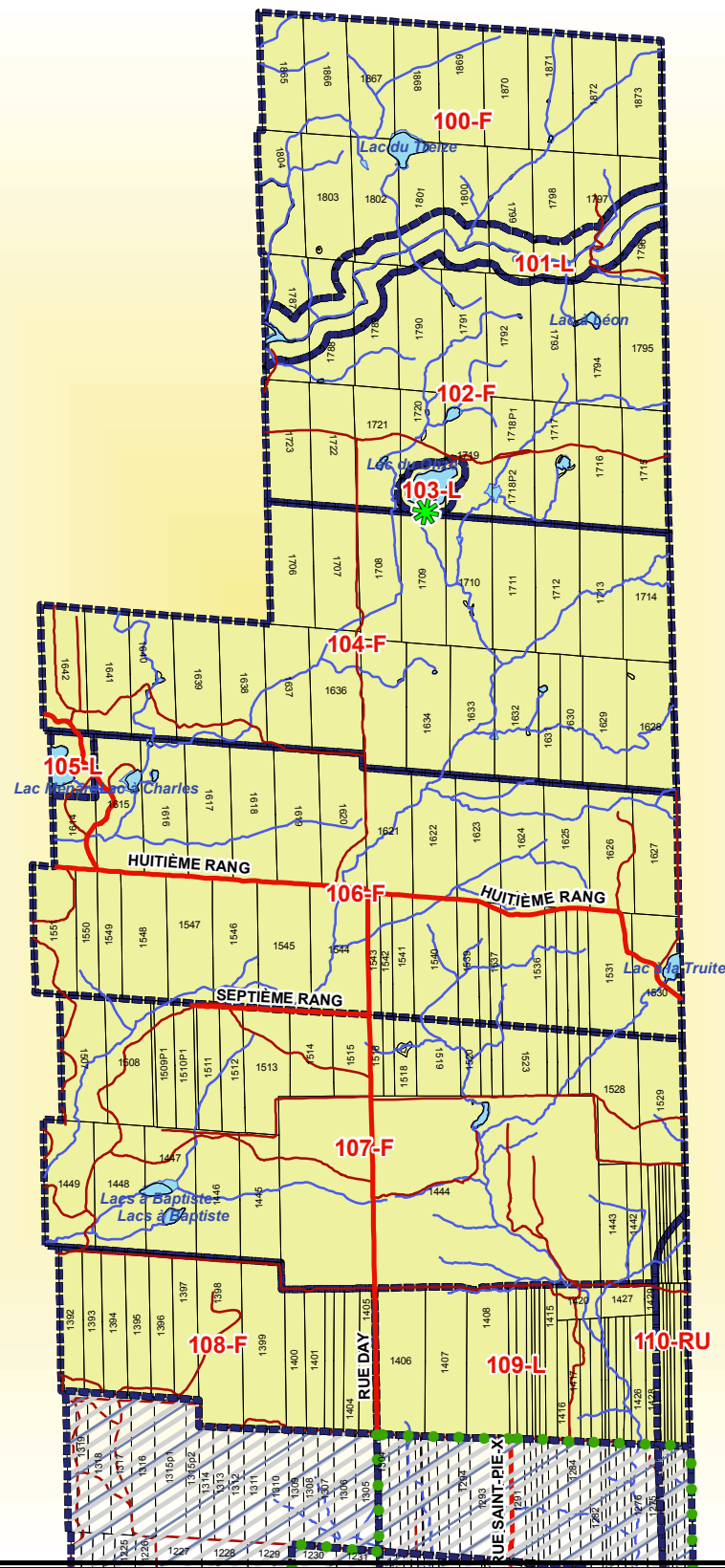
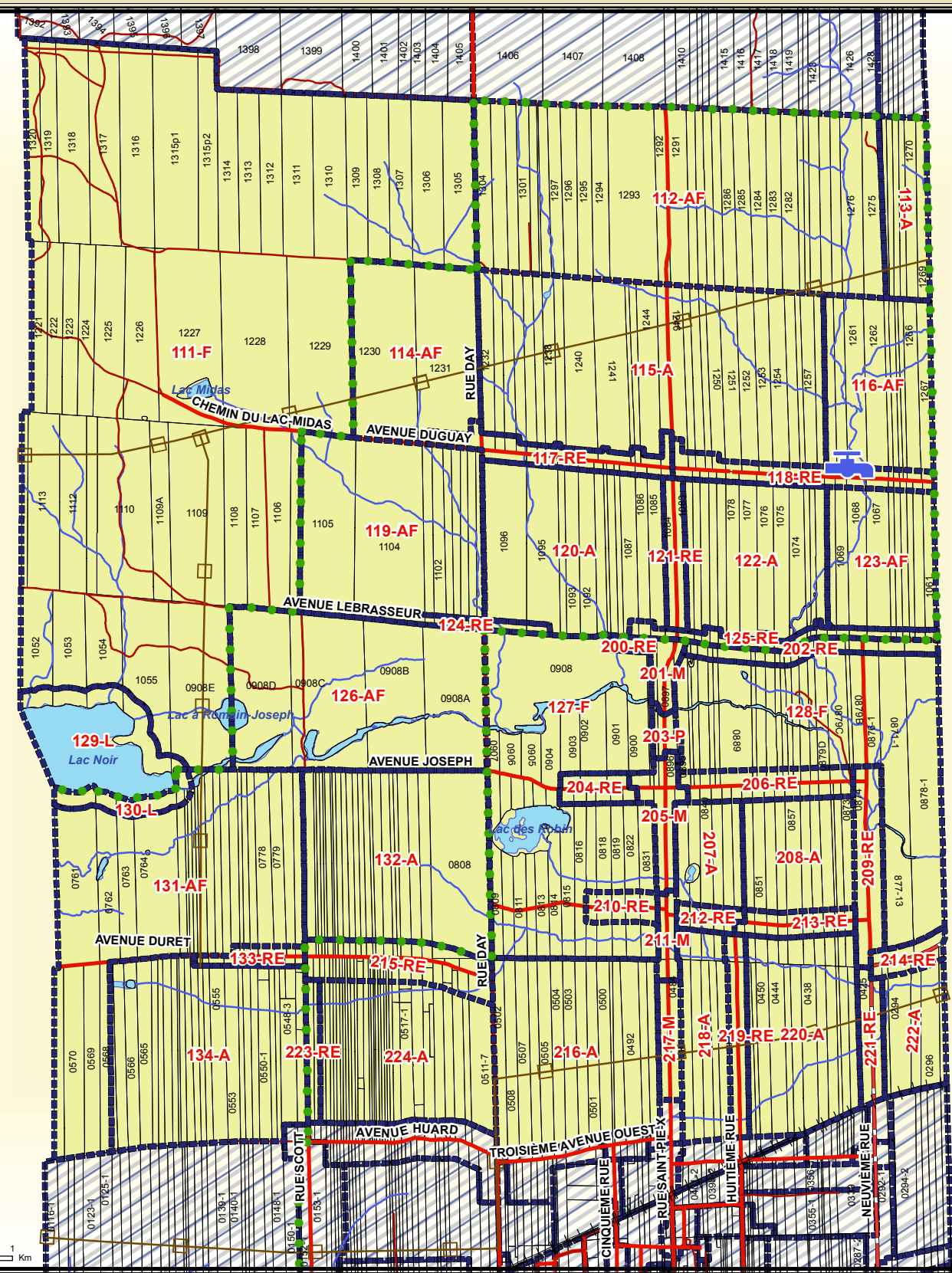


1/3



Plan 1/3

2/3



Plan 2/3

Légende

	Port		Route nationale 132
	Limite de lot (1980)		Ligne de transport d'énergie
	Ruisseau et cours d'eau		Limite de zone
	Vois fermés		Limite de la zone agricole permanente
	Réseau routier "secondaire"		Lac et rivière
	Réseau routier "primaire"		Site historique classé
	Route collective		Aire patrimoniale et touristique
	Route régionale 239		Nombre de lot
			Nombre de zone à dominance

Dominance :

A : ZONE AGRICOLE	M : ZONE MIXTE (Commerciale - résidentielle)
AF : ZONE AGRO-FORESTIÈRE	P : ZONE PUBLIQUE
C : ZONE DE CONSERVATION	RE : ZONE RÉSIDENTIELLE
F : ZONE FORESTIÈRE	RU : ZONE RURALE
I : ZONE INDUSTRIELLE	V : ZONE DE VILLÉGIATURE
L : ZONE DE LOISIRS EXTENSIF	

Note concernant le réseau routier "secondaire" :
 À quelques exceptions, le réseau routier "secondaire" représentera un chemin privé ou une voie de communication accessible uniquement aux piétons, cyclistes, skieurs, petites véhicules de plaisance motorisés et/ou à la machinerie d'exploitation forestière ou agricole.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LA COMPILATION CADASTRALE
 Cette base de données a été produite dans les années 80, elle est imparfaite et il y aura pas d'autre version.
 À cause de l'échelle de création du produit conventionnel (échelle 1 : 20 000), seuls les numéros de lot originaire sont présents. De plus, dans les zones fortement morcelées, plusieurs numéros de lot originaire et limites de lots sont absents.

